



Comité Social d'Administration Ministériel

convoqué le 27 novembre 2025 après-midi

Déclaration liminaire de la CGT

Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

La séquence politico-dramatique à laquelle nous assistons depuis l'automne pour faire passer un budget favorable aux tenants du capital au détriment des plus modestes est déplorable et dangereuse pour notre modèle social de solidarité entre tous les citoyens. Une fois de plus, au lieu de mettre à contribution les plus aisés, le gouvernement prône une nouvelle cure d'austérité qui toucherait une fois encore les personnes en difficulté de santé, les jeunes, les travailleurs et travailleuses et les retraité.e.s.

La CGT ne se contentera pas d'un pseudo report de trois mois de l'application de la réforme des retraites pour ceux qui sont nés entre 1964 et 1968. Parce que ce sont les travailleurs, les malades et les retraités qui le financeront et que le départ à 64 ans n'est pas remis en cause. La CGT poursuivra son combat pour l'abrogation. Les leviers de recettes fiscales et de cotisations sont nombreux pour améliorer le système de protection sociale et les services publics. Comme pour la sécu, chacun doit contribuer selon ses moyens et recevoir selon ses besoins.

Nous ne sommes pas dupes. La présentation budgétaire qui nous est faite à ce stade n'est que pure conjecture à l'heure où le Sénat détricote le texte issu de l'assemblée nationale et où l'application par ordonnance ou le recours au 49-3 se profilent malgré les engagements du premier ministre à ne pas y recourir. A ce jour il n'y a pas de budget, d'où l'absence de notre organisation syndicale au CSAM de ce matin.

Pendant ce temps, la pression austéritaire se renforce sur les personnels.

Nos collègues d'Outre Mer

Nos collègues d'Outre Mer notamment en Guyane et à Mayotte ne sont toujours pas entendus sur leurs demandes pour améliorer leurs conditions de travail alors qu'elles sont plus que légitimes.

Ce que vivent nos collègues guyannais-es du pôle ministériel au sein de la DGTM n'est pas acceptable. Ils et elles sont depuis plusieurs années discriminés à tous les niveaux, alors que c'est condamnable par la loi. Ils et elles le sont dans leur déroulement de carrière et leurs conditions de travail qui se dégradent de plus en plus car aucune mesure d'amélioration n'est mise en place dans leur territoire.

La décision a été prise par la FS-M de mars 2025 de faire une visite en Guyane en vue d'améliorer les conditions de travail et de donner les moyens pour que les agents puissent exercer leurs missions dans des conditions optimales. L'audience du vendredi 21 novembre 2025 a démontré l'écart entre vos engagements pris en septembre en Guyane et ce qui nous est restitué à la Défense. De la cohérence et une vision claire pour tous les agents en poste en Guyane seraient plus que bienvenue et éviteraient les conflits qui perdurent. Notre Fédération continuera de soutenir les collègues en Guyane et d'agir pour que leurs légitimes revendications soient obtenues suite à leurs luttes.

Les personnels d'exploitation en poste dans les DIR et à VNF

Les personnels d'exploitation en poste dans les DIR et à VNF continuent de subir chaque jour des accidents et agressions qui mettent à mal leurs conditions de vie et de travail. Le plan de prévention dit PPMR proposé par votre administration contourne les vraies problématiques en refusant des mesures de prévention à partir de l'analyse des accidents et agressions et en appliquant réellement l'instruction de 2013.

Les annonces faites par la DRH le 17 novembre sur les 4 mesures que sont la bonification du service actif, le dépôt de plainte, la caméra piéton et la nomination à titre posthume à l'ordre national du mérite ainsi que l'extension de la qualité de pupille de la République pour les enfants de l'agent ont toutes été rejetées par la DGAFF. Pour la CGT deux mesures suffiraient à être prises en compte pour éviter les injustices subies par les agents que sont la bonification du service actif et le dépôt de plainte. Les arguments selon lesquels la bonification du service pour ces agents serait un appel d'air pour

d'autres est irrecevable. Car notre organisation CGT au niveau Fonction Publique nous indique que les PETPE et PE VNF sont les seuls corps qui relèvent du service actif sans bonification alors que les autres corps sont en extinction et sont reclassés soient en B ou en A.

La CGT continuera de revendiquer avec force le départ anticipé à la retraite avec bonification du service actif et le dépôt systématique de plainte qui constituerait une justice pour tous les personnels d'exploitation.

Dramatique situation à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

En Dreal AURA, en fin d'été, ce sont trois décès de personnels survenus en un mois dont un suicide en télétravail. La CGT demande l'ouverture d'enquêtes systématiques afin d'être en capacité d'évaluer la part du contexte professionnel dans toutes ces situations.

Pétition contre la refonte du RI du Cerema

Au Cerema, le directeur général, tente d'imposer une refonte du règlement intérieur brutale qui ne respecte pas les droits fondamentaux des agents.

L'intersyndicale bénéficie d'un soutien important des personnels, comme en témoigne la signature de plus de 50 % d'entre eux à une pétition en moins d'une semaine. Cette pétition réclame la mise en place d'une négociation pour un protocole d'accord sur le temps de travail conforme au Code général de la fonction publique, afin de respecter les droits des agents publics.

Si tel n'était pas le cas, la CGT prévient, elle appellera les agents à un respect scrupuleux des garanties minimales prévues.

Cette application stricte aurait pour conséquences :

- L'allongement de la durée des missions, réduisant le rendu par agent.
- Une hausse inévitable des insatisfactions, perte de confiance des partenaires
- Une explosion des dépenses pour frais de missions dans un contexte budgétaire déjà très contraint.

L'annonce du retrait de ce projet au conseil d'administration du Cerema nous semble la seule solution.

Menace de fermeture du portail SIDE par le CGDD

La CGT dénonce le projet du Commissariat général au développement durable (CGDD) qui envisage depuis un an de cesser son soutien au portail SIDE, (Système d'Information du Développement durable et de l'Environnement), créé par le ministère de l'Écologie pour assurer la diffusion publique des documents environnementaux, conformément à la Convention d'Aarhus et au Code de l'environnement. Ce qui entraînerait à court terme la fermeture de la plateforme. Cette décision mettrait fin à un service public de la connaissance unique en son genre : collaboratif, territorial et garantissant l'accès du public aux documents produits par les DREAL et par l'administration centrale.

Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Alors qu'est prévu à l'ordre du jour de ce CSAM, un point sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le terrifiant féminicide perpétré sur notre collègue à Besançon doit alerter sur les dispositifs à mettre en œuvre par l'employeur pour contribuer à prévenir et accompagner. La CGT avait fait des propositions en ce sens au cours de la dernière négociation ministérielle d'un nouveau protocole d'accord qui s'est révélée infructueuse. Les membres de la FS-M n'ont, à ce jour, pas eu communication de cet acte ignoble alors que c'est une obligation.

PSC volet santé - Hausse du tarif des options (ALAN)

Sur le volet santé de la protection sociale complémentaire, la CGT dénonce le refus de la DRH d'appliquer le règlement intérieur de la CPPS en imposant, malgré un vote unanime contre des OS, une hausse de 14 % du tarif des options. Nous attendons une réponse à notre courrier vous demandant de convoquer une nouvelle réunion ouvrant la voie à une nouvelle délibération.

D'ailleurs, concernant les relations entre l'administration et les organisations syndicales, nous remarquons que les entraves à notre activité syndicale s'intensifient ces derniers temps notamment dans les DIR et dans les DREAL.

La CGT poursuivra son combat pour l'exercice du droit syndical parce que c'est ce qui lui permet d'agir dans l'intérêt des personnels.

A l'heure où on nous commanderait de se résigner :

- à travailler dans des conditions de plus en plus difficiles pour réduire les dépenses publiques et livrer des mannes aux marchés financiers
- à perdre le sens de son travail et céder aux demandes de dérèglementations au service des lobbys
- à ne pas se plaindre de perdre du pouvoir d'achat et des conquits sociaux parce qu'on serait des privilégiés

La CGT dit NON ! Elle le fera le 02 décembre en grève et en manifestation !